

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2026

Date de convocation : le 17/06/2026

Date d'affichage : 17/06/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 49

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président.

Etaient présents : BAILLIARD Olivier – BARBET Florian – BARBEZANGE Jacques – BERNIE Christophe – BESSAOU Magali – BONNET Christian – BON Laurent – BOURHIS Yann – CADENET Thierry – CALMELS Jean Luc – CALVET Jean- Marc – CAMBON Jean Bernard – CASTANIER Bernard – CAVALLIER Guillaume – CENRAUD Alain – COUDERC Maurice - DAVID Sébastien – FABRE Jean Marc – FAJOU Florian – FARJOU Jean Luc – LABORIE Christian – LACAN Jacky – MAFFRE Patrice – MARTY Rémy – MARTY Patrick – MARTY Paul – MASBOU Jean Pierre – MAZARS Brigitte – NOUVIALE Alain – POUZOULET LIGUE Didier – QUATTROPANI Maurice – REVELLAT Christian – RIVEMALE Patrick – RUFFIE Bertin – SAINT-AFFRE Julien – TAILLEFER Jean-Luc – TROIN Coralie – VERDIE Bernard – VISSEQ Michel -

Etaient absents ou excusés : 10 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/06/04

COMPOSITION DE LA COMMISSION d'OUVERTURE DES PLIS



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

COMPOSITION DE LA COMMISSION d'OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Président indique que conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la commission d'ouverture des plis comprend le Président ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La commission d'ouverture des plis se réunit pour choisir le mode d'exploitation ou de mise en concurrence de délégation de service public.

Aussi, il est proposé d'élire la commission d'ouverture des plis du SIEDA composée du Président du SIEDA et de 5 membres titulaires et autant de suppléants issus du Comité Syndical.

Après avoir ouï cet exposé et avoir voté le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'ouverture des plis comme suit :

Membres titulaires

- Christian BONNET
- Jean Luc CALMELS
- Bernard CASTANIER
- Jacky LACAN
- Bernard VERDIE

Membres suppléants

- Didier POUZOULET-LIGUE
- Patrick RIVEMALE
- Bertin RUFIE
- Coralie TROIN
- Michel VISSEQ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Et Publication ou notification
Du 02/07/2026



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr